



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prestations en nature

Question écrite n° 42224

Texte de la question

M. Dominique Paille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les obligations des maternités (publiques ou privées) en matière de fourniture de couches aux nouveau-nés pendant le séjour mère-enfant. D'après les informations dont il dispose, la fourniture de changes pour les nourrissons est une des prestations que doit gratuitement fournir une maternité. Cette dernière ne serait en droit de les facturer que si une patiente manifestait une exigence particulière, quant à la marque par exemple. Il lui demande de lui préciser la réglementation qui pèse dans ce domaine, sur ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42224

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4350